

PÔLE ÉDUCATION ACCUEIL SPÉCIALISÉS

# Service d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile

SESSAD

Créé en 2008, le Service d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile (SESSAD) par l'AFPJR est implanté à Saint-Jeannet.

Le SESSAD dispose d'une capacité d'accueil de 38 places pour des enfants en situation de handicap orientées par la MDPH.

Depuis 2017, le SESSAD fait partie du pôle Éducation Accueil Spécialisé qui regroupe une MAS, un IME, un SESSAD et un centre de formation.

Implanté sur un site de 5 hectares à Saint Jeannet, ce regroupement permet de mutualiser et d'optimiser les moyens en offrant des conditions d'accueil de qualité.

Le périmètre d'intervention du SESSAD se situe au niveau des communes, Villeneuve Loubet, Cagnes sur Mer, Saint-Laurent du Var, Carros, Saint-Martin du Var et Vence.

## Mission :

Ce service accompagne des enfants et jeunes de 6 à 20 ans, présentant une déficience intellectuelle, avec ou sans troubles associés, pour lesquels un soutien spécifique est préconisé.

Pour assurer un accompagnement global et cohérent, ce service travaille en pleine coopération avec la famille, l'école et tous les partenaires qui interviennent auprès de l'enfant ou du jeune.

De l'intervention précoce, en passant par le soutien à la scolarité jusqu'à l'entrée dans la vie professionnelle, le SESSAD intervient en véritable prestataire de service. Il propose un plateau technique pédagogique, éducatif et thérapeutique spécialisé en capacité d'intervenir auprès d'enfants et de jeunes dans leurs lieux de vie (domicile, école, loisirs...).



38

Personnes accompagnées

## DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT

- Éducatif
- Pédagogique
- Thérapeutiques et rééducatifs

## CONDITIONS D'ADMISSION

- Être âgé de 6 à 20 ans
- Disposer d'une notification d'orientation en SESSAD par la MDPH



Un projet personnalisé est établi avec l'enfant ou le jeune, sa famille, les équipes.

Après évaluation des besoins et des potentiels, l'équipe définit les objectifs et propose un plan d'actions avec les partenaires habituels (école, soins...).

### L'accompagnement s'articule autour de 3 axes :

- éducatif
- pédagogiques
- thérapeutiques ou rééducatives.

### Accompagnement éducatif :

L'intervention éducative se construit autour de tout les supports nécessaires et à disposition (socialisation, scolaire, sportif, créatif...).



### Accompagnement pédagogique :

Un accompagnement individuel ou collectif est proposé dans le cadre scolaire, sur le site ou à domicile.

Cet accompagnement s'organise en étroite collaboration avec les enseignants, les partenaires du secteur professionnel et de formation pour favoriser la relation enfant/famille/école, essentielle pour l'enfant.

### Accompagnement thérapeutique et rééducatif :

Il est assuré par les thérapeutes du service (médecin psychiatre, psychologue, psychomotricien ou orthophoniste) ou, si nécessaire, par des professionnels du secteur.

### Encadrement et environnement :

L'équipe pluridisciplinaire est composée de personnels éducatif, administratif, pédagogique, médical et paramédical.

Un plateau technique avec des moyens et des infrastructures mutualisés (IME et MAS) :

D'équipements sportifs : stade, gymnase, terrain de pétanques, parcours VTT, piscine

Salle d'activités, salle informatique, espace Snoezelen.



**SESSAD** : Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile  
**IME** : Institut Médico-Educatif - **MAS** : Maison d'Accueil Spécialisé  
**MDPH** : Maison Départemental des Personnes Handicapées



**SESSAD**

390 route de Gattières - 06640 Saint-Jeannet  
Tél. 04 92 11 20 18 - Email : [sessad@afpjr.org](mailto:sessad@afpjr.org)

[afpjr.org](http://afpjr.org)

